

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

REÇU LE 18 DEC. 2014



Délibération 2014-164 du 13 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni en Mairie de BAPAUME - Salle du Conseil - sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF (BAPAUME) - V. HERMANT (BUCQUOY) - G. WATSON (BULLECOURT) – M.-F. NAWROCKI (HERMIÉS) – M.-J. CHOQUET (LE TRANSLOY) -

MM. Ph. DERUY (AYETTE) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Ph. GORGUET (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – M. REBOUT (CROISILLES) – D. TABARY (FREMICOURT) – G. TRANNIN (LECHELLE) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – M. BLONDEL (ST LEGER) - Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) – Ch. HEMAR (VAULX-VRAUCOURT) – D. BOUQUILLON (VELU)

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. Ph. GORGUET, absent et excusé, a été suppléé par M. G. CUVILLIER
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET

Objet : Convention d'objectifs avec les services du Conseil Général du Pas-de-Calais – Référent R.S.A.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité pour assurer pour le compte des communes du territoire le rôle de référent RSA pour les personnes ressortissant de cette politique sociale, compétence du Conseil Général.

Monsieur le Président expose ensuite la volonté du Conseil Général d'initier avec chaque collectivité un partenariat pour permettre de mettre en œuvre une réponse de qualité auprès des ressortissants identifiés dans chaque commune du territoire par des contacts et des entretiens personnalisés à destination de chaque bénéficiaire. Cette volonté partagée se traduit par une convention partenariale d'objectifs qui permet de valoriser la spécificité de chaque territoire et de mesurer les effets de chaque mesure prise en faveur des publics concernés.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention devant intervenir entre la collectivité et le Conseil Général, détaille les différents objectifs retenus et notamment le projet de bourse aux vêtements qui s'inscrit dans les projets innovants que le territoire souhaite voir soutenus et précise le volet financier qui s'adosse à cette convention et qui permet à l'intercommunalité d'assumer les fonctions de référent RSA pour l'ensemble des communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention d'objectifs devant intervenir entre le Conseil Général du Pas de Calais et l'Intercommunalité du Sud Artois,
- d'approuver les objectifs retenus dans le cadre de la démarche partenariale initiée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant de transfert,
- d'inscrire les recettes liées à cette convention dans le cadre du budget général de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Novembre 2014 et transmission en Préfecture le 13 Novembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 13 Novembre 2014 et transmission
en Préfecture le 13 Novembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

